

Association XUTIK

REGLEMENT INTERIEUR de XUTIK

ASSOCIATION XUTIK, Affiliée à la F.F.R.S.

Siège social : Mairie de SAINT PALAIS

Place Charles de Gaulle

64120 SAINT.PALAIS

N° tél : 05 59 37 65 24 ou 06 08 68 24 39 (J-Louis HITTA)

N° Agrément Préfectoral de l'Association : W641004074

Agrément DDCS N° 12 S 008

Chaque adhérent, doit être titulaire de la licence de la FFRS de l'année en cours (délivrée par l'intermédiaire de XUTIK), qu'il soit pratiquant ou dirigeant.

Peut être licenciée à la FFRS toute personne de plus de 50 ans présentant un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre en moyenne montagne et autres activités réservées aux retraités du sport sans esprit de compétition.

Les licences sont renouvelées le 1er septembre.

L'association a pour objet de :

- favoriser le développement de la pratique des activités physiques et sportives adaptées au temps de la retraite ou au temps assimilé, sans idée de compétition, dans le respect des règlements techniques des disciplines sportives, le cas échéant adaptés aux caractéristiques des adhérents, et des règles générales et particulières de sécurité.
- valoriser la préservation du capital de la santé des pratiquants sportifs avançant en âge.
- promouvoir la convivialité par la pratique en groupe des activités physiques et sportives dont la liste est mise à jour annuellement par la FFRS, et accessoirement par des activités créatives ou artistiques.

PROGRAMME : XUTIK pratique la petite randonnée et la randonnée en moyenne montagne et raquettes à neige :

Départ des randonnées :

Le rendez-vous est fixé sur le parking Airetik à SAINT-PALAIS.

La planification des randonnées est susceptible d'être modifiée par décision du Comité Directeur. Elle est à ce jour la suivante

- De SEPTEMBRE à JUIN :

- MARDI : alternance journée entière avec départ 8h, et demi-journée avec départ 14h
- JEUDI : après-midi avec départ à 14h

- JUILLET et AOUT :

- MARDI : alternance journée entière avec départ 8h, et demi-journée avec départ 8h

- MARDI : pour 3 h à 3h ½ de marche avec parfois des difficultés.

- JEUDI : pour 2 h à 2 h ½ en terrain moins accidenté.

Du printemps à l'automne le programme contient une journée pique-nique qui permet de découvrir d'autres paysages, et une journée randonnée en moyenne montagne (hors de la journée du mardi) ou journée raquettes à neige suivant la saison.

A l'initiative des responsables du groupe, les sorties (ou le trajet) peuvent être modifiés pour des raisons diverses (météo, écobuage, dangers divers ..)

Le calendrier des randonnées est publié sur le journal de St-Palais, et pour 2 mois sur notre petit bulletin d'information (envoyé par e-mail aux adhérents ou distribué sur papier aux adhérents non-munis d'une adresse internet).

REGLEMENT :

Depuis de nombreuses années, XUTIK a établi quelques règles internes auxquelles il est normal de se plier pour une bonne ambiance :

-Personne ne doit rester seul.

-Il a été convenu, pour raison de sécurité, de ne pas amener de chien.

-Le responsable de la randonnée du jour connaît le circuit et il convient de l'écouter quelle que soit sa décision.

-On reste en groupe (ou en deux suivant la décision du guide) qu'on ne quitte jamais sans en informer quelqu'un : arrêt momentané, arrêt définitif avec retour ou modification d'itinéraire.

-les déplacements sont assurés par voitures particulières :

Il est convenu que les passagers donneraient une pièce au chauffeur.

Le covoiturage : les chauffeurs des véhicules sont responsables de la conduite de ceux-ci, conformément aux obligations du code de la route et du code des assurances.

Marche sur route : Respecter strictement les consignes des animateurs et restez très attentifs à la circulation routière.

Environnement : En cours de marche, respectez la nature, ne laissez aucune trace de votre passage (papiers, emballages, bouteilles plastique, reliefs de repas). Evitez d'abîmer ou de cueillir des plantes. Respectez la propriété d'autrui (refermez les barrières après votre passage).

MATERIEL :

Vous devez toujours avoir sur vous :

- votre carte d'identité, votre licence FFRS, de l'argent, la carte européenne.
- petit matériel : modeste mais indispensable :
 - de bonnes chaussures de marche avec semelle crantée et tige haute pour une bonne protection des chevilles.
 - casquette, béret, chapeau, crème solaire et lunettes de soleil
 - impermeable léger ou coupe-vent et tee-shirt de rechange.
 - deux bâtons avec si possible une dragonne
 - un sac à dos car il est impératif de partir, quel que soit le temps, avec une bouteille d'eau, biscuit ou fruit et lainage et une couverture de survie.

La vie de XUTIK nécessite quelques dépenses (correspondance, photocopies, déplacement aux réunions, manifestations de sympathie) qui sont couvertes par une cotisation de 19 €uros par personne et par an.

Cette cotisation est à verser en même temps que le paiement de la licence au trésorier.

Lorsque les dépenses laissent un reliquat, on envisage une petite sortie, réunion amicale toujours très appréciée.

BONNE MARCHE à tous.....

Fait à Saint-Palais, le 14 Décembre 2021

La Secrétaire :
Sylvie DUTEIL

Le Président :
Jean-Louis HITTA